



Fondé en 1912

JOURNAL

N° 29 Vendredi  
10 Mars 1922

# FEUILLE D'AVIS DE COPPET

ET DES

Paraissant le Lundi, le Mercredi et le Vendredi

ENVIRONS

ABONNEMENTS : Pour la Suisse, 1 an, 8 fr.; 6 mois, 4 fr.; 3 mois, 2 fr. — Les abonnements partent du 1<sup>er</sup> du mois. — Pour l'étranger, le port en sus. — Les abonnements sont payables d'avance. — ANNONCES : 15 cent. la ligne ou son espace; réclames, 40 cent.; annonces cantonales et suisses, 20 cent. la ligne ou son espace. Rabais sur ordres importants. — Régie des annonces: Annonces Suisses S. A., Lausanne, Annonces dans tous journaux aux prix originaux. — Pour tous les changements d'adresse: 20 cent. — REDACTION, ADMINISTRATION: Imprimerie Ed. CHÉRIX, Avenue Viellier, Nyon. Téléph. N° 83. — Bureau du « Journal de Rolle », Imprimerie Ed. KNIGGE, Rolle.

## COPPET

**CHŒUR DU LÉMAN.** — Les soirées de notre vieille chorale sont toujours attendues avec impatience par bon nombre de personnes. C'est une date dans la froide saison. En l'an 1922, les auront lieu les 11 et 12 mars, donc demain et dimanche. Elles promettent d'être charmantes; les chœurs ont été sérieusement étudiés; ils sont très beaux et, vu le nombre des chanteurs, procureront une réelle jouissance à tous les auditeurs, si..... il y a un si..... la société a pu remédier au grave défaut d'acoustique de la salle. Les amis de la société, si nombreux dans notre cercle, viendront tous applaudir sa persévérance à atteindre le but poursuivi: chanter la nature, le travail, la patrie et l'amour, en cultivant le plus beau des arts:

**SOIRÉE DU LÉMAN.** — Demain soir aura lieu dans les salons de l'Hôtel Beau-Rivage, la soirée familière offerte par cette société à ses membres honoraires et passifs et leur famille.

Un programme fort bien compris comporte des chœurs d'hommes, des dames et demoiselles du Léman, récitations diverses, une saynète, une petite revue, en un mot, tout le nécessaire pour faire passer aux spectateurs quelques instants de bonne et franche gaieté. La partie récréative sera suivie d'un bal.

Le lendemain, dimanche, dans les mêmes locaux, dès les 14 h. <sup>1</sup>/<sub>2</sub>, aura lieu le tirage de la tombola.

Il est rappelé que cette soirée est strictement réservée aux porteurs d'invitations personnelles et membres passifs porteurs de la carte de 1922.